

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BRIDEAU	Numéro de permis 2015812	Date d'inspection Le 16 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Nadi		Numéro de téléphone (506) 229-2265	
Adresse 55 Madawaska Promenade Dieppe NB E1A 5C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés :

- Le ratio enfants-personnes éducatrices
- Les effets personnels identifiés avec le nom des enfants
- Des nouveaux dossiers d'enfants dont les consentements ont été vérifiés
- L'aire de repos a été vérifiée
- Le l'eau potable est disponible en tout temps pour les enfants

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer le dodo\repos, le lavage des mains, la collation (boite à diner), le lavage des mains, le changement de couche et une activité dirigée (activité avec des fleurs de couleurs par terre pour apprendre les couleurs et associer les couleurs à des objets autour d'eux).

original signé par
Paula Morin

Le 16 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nadia Brideau

Le 16 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date